

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, tenue le 22 mai 2018 à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Sont présents : M. François Racine, conseiller
M. Jean-Guy Lajeunesse, conseiller
M. Yves Legault, conseiller
M. Jean-Guy Bleau, conseiller
M. François Robillard, conseiller

Est absente : M^{me} Frédérique Lanthier, conseillère (absence motivée)

Formant le quorum du conseil sous la présidence de la mairesse M^e Sonia Paulus.

Sont aussi présents : M. Daniel Leduc, directeur général
M^e Kenny Duque, greffier

2018-05-130

ORDRE DU JOUR - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-131

PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

*D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 avril 2018 ainsi que de la
séance extraordinaire du 1^{er} mai 2018 tels que soumis.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-132

LISTES DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine*

Le 22 mai 2018

et résolu

D'adopter les listes des comptes à payer en date du 22 mai 2018 :

Registre des chèques émis (mois précédent) – fonds d'administration totalisant la somme de 322 736,83 \$;

Liste des paiements effectués par transferts bancaires totalisant la somme de 388 960,91 \$;

Liste des comptes à payer – fonds d'administration totalisant la somme de 821 929,28 \$.

De plus, que la trésorière soit autorisée à effectuer le paiement des sommes dues à ces fournisseurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-133

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR –
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'accepter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au 31 décembre 2017, tels que préparés par la firme comptable Lavallée, Binette, Brière, Ouellette, CPA, s.e.n.r.c.l.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

RÈGLEMENT CONCERNANT LA GESTION
CONTRACTUELLE

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement concernant la gestion contractuelle.

Le greffier présente le projet de règlement concernant la gestion contractuelle. De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR
LE NOMBRE MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT
REQUIS POUR LES GROUPES D'HABITATION « H1 » ET
« H6 »

Le 22 mai 2018

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les groupes d'habitation « H1 » et « H6 ».

Le greffier présente le projet de règlement concernant les modifications des normes pour le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les groupes d'habitation « H1 » et « H6 ». De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR
ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES À DOMICILE**

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour activités professionnelles à domicile.

Le greffier présente le projet de règlement concernant les modifications des normes pour activités professionnelles à domicile. De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1400 AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR
LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE OU INTERGÉNÉRATIONNEL**

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour logement supplémentaire ou intergénérationnel.

Le greffier présente le projet de règlement concernant les modifications des normes pour logement supplémentaire et intergénérationnel. De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 1400 AUX FINS DE MODIFIER LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-609 POUR PERMETTRE
UNE HAUTEUR DE 3 À 8 ÉTAGES POUR LES BÂTIMENTS
PUBLICS ET INSTITUTIONNELS ET DE 6 À 8 ÉTAGES POUR
LES BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX**

Le conseiller Yves Legault donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance il présentera, ou fera présenter, un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1400 aux fins de modifier la grille des spécifications de la zone C-609 pour permettre une hauteur de 3 à 8 étages pour les bâtiments publics et institutionnels et de 6 à 8 étages pour les bâtiments multifamiliaux.

Le greffier présente le projet de règlement concernant la modification de la grille des spécifications de la zone C-609 pour permettre une hauteur de 3 à 8 étages pour les bâtiments publics et institutionnels et de 6 à 8 étages pour les bâtiments multifamiliaux. De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

2018-05-134

*PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-36
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LE NOMBRE
MINIMAL DE CASES DE STATIONNEMENT REQUIS POUR
LES GROUPES D'HABITATION « H1 » ET « H6 » –
ADOPTION*

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-36 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour le nombre minimal de cases de stationnement requis pour les groupes d'habitation « H1 » et « H6 ».

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-135

*PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-37
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES À DOMICILE – ADOPTION*

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-37 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour activités professionnelles à domicile.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Le 22 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-136

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-38
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LOGEMENT
SUPPLÉMENTAIRE OU INTERGÉNÉRATIONNEL –
ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu*

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-38 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour logement supplémentaire ou intergénérationnel.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-137

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P1-1400-39
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE
LA ZONE C-609 POUR PERMETTRE UNE HAUTEUR DE 3 À
8 ÉTAGES POUR LES BÂTIMENTS PUBLICS ET
INSTITUTIONNELS ET DE 6 À 8 ÉTAGES POUR LES
BÂTIMENTS MULTIFAMILIAUX – ADOPTION

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'approuver le premier projet de règlement numéro P1-1400-39 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-609 pour permettre une hauteur de 3 à 8 étages pour les bâtiments publics et institutionnels et de 6 à 8 étages pour les bâtiments multifamiliaux.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

Le conseiller François Robillard demande le vote sur cette résolution :

Ont voté pour :

- M. François Racine*
- M. Jean-Guy Lajeunesse*
- M. Yves Legault*
- M. Jean-Guy Bleau*

A voté contre :

- M. François Robillard*

Le 22 mai 2018

ADOPTÉE SUR DIVISION

2018-05-138

*SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO P2-1400-35
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LES NORMES POUR LES PROJETS
INTÉGRÉS – ADOPTION*

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

D'approuver le second projet de règlement numéro 1400-35 modifiant le règlement de zonage numéro 1400 afin de modifier les normes pour les projets intégrés.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-139

*RÈGLEMENT NUMÉRO 669 CONCERNANT LE RÉGIME
COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC – ADOPTION*

CONSIDÉRANT QU'à la suite des travaux du comité de retraite et de l'actuaire, une refonte du règlement relatif au régime de retraite des employés est nécessaire afin de se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations patronales-syndicales, il est nécessaire d'ajouter certaines dispositions;

CONSIDÉRANT la nécessité d'abroger le règlement numéro 558;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire tenue le 24 avril 2018;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'adopter le règlement numéro 669 concernant le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

De plus, demande est faite de dispenser de la lecture du règlement puisque chacun des conseillers en a reçu une copie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 22 mai 2018

2018-05-140

DEMANDE DE PIIA – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 39, 38^E
AVENUE

CONSIDÉRANT QU'en date du 1^{er} mai 2018, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont étudié une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale afin de permettre un agrandissement en cour latérale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro CCU 2018-05-17;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu

D'accepter la demande de PIIA pour la propriété sise au 39, 38^e Avenue telle que déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-141

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION
D'UN MEMBRE

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Bleau
et résolu

De nommer madame Annie-Claude Lacombe, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour une période de 2 ans tel que stipulé à l'article 3 du règlement numéro 330 intitulé « Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », et ce, à compter des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-142

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE
DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT QUE la députée de Mirabel, madame Sylvie D'Amours, dispose d'un budget discrétionnaire alloué à l'ensemble du comté de Mirabel dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

En conséquence :

Le 22 mai 2018

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De demander à madame Sylvie D'Amours, députée du comté de Mirabel, d'octroyer à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac une subvention pour des travaux de fondation, pavage, éclairage, drainage, incluant l'ajout d'un pluvial, sur la 6^e Avenue et la rue Mychline, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (2018-2019).

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la présente demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-143

*SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

D'entériner la signature, par la mairesse et le directeur général, de la lettre d'entente 2018-03, intervenue entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-144

*SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller Yves Legault
et résolu*

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la lettre d'entente 2018-04, entre le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2804, et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-145

*SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE*

Le 22 mai 2018

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la lettre d'entente 2018-02, entre
le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1962, et la Ville de Sainte-
Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-146

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE –
LETTRE D'ENTENTE – SIGNATURE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la lettre d'entente 2018-03, entre
le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1962, et la Ville de Sainte-
Marthe-sur-le-Lac.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-147

TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL – EMBAUCHE

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

*De procéder à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Bérubé, à titre de technicien en
génie civil, pour un mandat de cadre temporaire à temps plein, du 28 mai au 27 juillet
2018.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-148

BRIGADIÈRE – EMBAUCHE

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

*D'entériner l'embauche de madame Andrée Rémillard au poste de brigadière, au statut
d'employé régulier à temps partiel, et ce, à compter du 22 mai 2018, le tout suivant les
conditions énoncées à la convention collective des employés cols bleus de la Ville de
Sainte-Marthe-sur-le-Lac.*

Le 22 mai 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-149

BRIGADIER – EMBAUCHE

*Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

D'entériner l'embauche de monsieur Raymond Hotte au poste de brigadier, au statut d'employé régulier à temps partiel, et ce, à compter du 22 mai 2018, le tout suivant les conditions énoncées à la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-150

TERMINAISON D'EMPLOI – RATIFICATION

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De ratifier la terminaison d'emploi administrative de l'employé numéro 06026, en raison de sa période de probation non-concluante, par le directeur général en date du 11 mai 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-151

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ –
DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT Qu'en raison des fortes précipitations connues au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT la santé financière globale de la ville et le financement des projets à venir;

En conséquence :

*Il est proposé par le conseiller Yves Legault
appuyé par le conseiller François Racine
et résolu*

De procéder à l'affectation d'une somme de 200 000 \$ à l'excédent de fonctionnement affecté – déneigement afin d'augmenter les sommes disponibles à des fins de déneigement des rues et épandage d'abrasif.

D'autoriser la trésorière à procéder à l'affectation de la somme à l'excédent de fonctionnement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 22 mai 2018

218-05-152

SERVICES BANCAIRES – CAISSE DESJARDINS SAINT-EUSTACHE / DEUX-MONTAGNES

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services bancaires intervenue entre la municipalité et la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes se terminait le 3 mai 2018;

CONSIDÉRANT la nouvelle offre de services déposée par la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT les recommandations de la trésorière en date du 15 mai 2018;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accepter l'offre de partenariat financier de la Caisse Desjardins Saint-Eustache / Deux-Montagnes pour une période de trois (3) ans, et ce, à compter de la signature de la nouvelle entente.

D'autoriser la mairesse et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-153

POLITIQUE D'ACHAT – NIVEAUX D'APPROBATION DES DÉPENSES – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'approbation sont établis selon le montant de la dépense à engager;

CONSIDÉRANT QUE seul le personnel cadre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peut autoriser une dépense;

CONSIDÉRANT QUE les niveaux d'approbation ont été modifiés par la résolution 2018-03-058 et qu'il y a lieu de maintenir un contrôle interne efficace;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'accepter la proposition de la trésorière de modifier les niveaux comme suit :

Niveau d'approbation¹

0,01 \$ à 249,99 \$

Autorisation

Cadres intermédiaires

Le 22 mai 2018

250 \$ à 999,99 \$	Directeurs (trices) de service ²
1 000 \$ ou 5 000 \$ ² à 14 999,99 \$	Directeur (trice) général (e)
15 000 \$ et plus	Conseil municipal

¹Montant incluant les taxes

²Le seuil d'approbation pour le directeur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire est 4 999,99 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-154

QUÉBEC SECOURS – AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Québec Secours offre une équipe de secourisme bénévole lors de nos événements;

CONSIDÉRANT QU'un budget est prévu pour offrir de l'aide financière aux organismes que la Ville reconnaît;

CONSIDÉRANT QUE Québec Secours n'a pas remis sa demande de renouvellement pour être reconnu comme un organisme régional;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'octroyer une aide financière de 200 \$ à Québec Secours conditionnelle à la réception du formulaire et des documents de reconnaissance des organismes, tel que prévoit notre politique de reconnaissance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-155

MOBILIER ET RAYONNAGE DE L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE – DON ET VENTE

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

De faire don du mobilier et/ou du rayonnage de l'ancienne bibliothèque :

- À la Ville de Pointe-Calumet : deux chaises à roulettes, un classeur à trois tiroirs, un classeur à deux tiroirs et deux armoires à deux portes;
- Aux bibliothèques municipales, par l'entremise de l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) : faire don du reste du rayonnage.

De procéder à la vente du mobilier et du rayonnage restant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 22 mai 2018

2018-05-156

TRAITEMENT CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE – OCTROI DE
CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de prix sur invitation (TP-DP-2018-12) auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 2 mai 2018 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
Arborescence (9175-7001 Québec inc.)	2 340,00 \$
Novafor	3 000,00 \$
Arbo Design	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général d'octroyer ledit contrat à la firme « Arborescence (9175-7001 Québec inc.) » et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil est de financer cet achat à même le fonds de l'arbre;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Bleau appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels, pour le traitement contre l'agrile du frêne, TreeAzin, couvrant 600 centimètres, incluant le personnel qualifié, le produit et les équipements nécessaires, à l'entreprise « Arborescence (9175-7001 Québec inc.) » au montant de 2 340,00 \$, plus toutes taxes applicables, à même le fonds de l'arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-157

FOURNITURE ET LIVRAISON DE CARTOUCHES
FILTRANTES POUR L'USINE D'EAU POTABLE – ANNÉE
2018 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-013) auprès de trois (3) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 1^{er} mai 2018 et qui se lit comme suit :

Le 22 mai 2018

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
<i>Brébeuf Mécanique de Procédé inc.</i>	68 700,00 \$
<i>H2O Innovation inc.</i>	87 505,00 \$
<i>Pompes et filtration Mirabel</i>	<i>N'a pas soumissionné</i>

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Brébeuf Mécanique de Procédé inc. », et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Yves Legault appuyé par le conseiller François Racine et résolu

D'octroyer le contrat INV-2018-013 relatif à « Fourniture et livraison de cartouches filtrantes pour l'usine d'eau potable, année 2018 » à l'entreprise « Brébeuf Mécanique de Procédé inc. » au montant de 68 700,00 \$, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-158

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES POUR LES REGARDS ET PUISARDS D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-016) auprès de deux (2) entreprises;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 14 mai 2018 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
<i>Nivex</i>	32 638,85 \$
<i>Boisclair</i>	<i>N'a pas soumissionné</i>

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Yanick Poirier, coordonnateur du Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, d'octroyer ledit contrat à l'entreprise « Nivex », et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

Le 22 mai 2018

D'octroyer le contrat INV-2018-016 relatif à « Fourniture et livraison de pièces pour les regards et puisards d'égout et d'aqueduc » à l'entreprise « Nivex » au montant de 32 638,85 \$, plus toutes taxes applicables, pour l'année 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-159

SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE DE SOL –
RÉALISATION DE LA SURVEILLANCE ET DU CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX DE CHANTIER – OCTROI
DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-014) auprès de trois (3) firmes de laboratoire de sol;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 1^{er} mai 2018 et qui se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
Qualilab	36 353,72 \$
Groupe ABS	42 400,50 \$
Solmatech inc.	50 695,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection composé de trois membres, et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu

L'octroi du contrat INV-2018-014 relatif à « Services professionnels de laboratoire de sol – Réalisation de la surveillance et du contrôle qualitatif des matériaux en chantier » à l'entreprise « Qualilab » au montant de 36 353,72 \$, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2018-05-160

SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – CONFECTION
DES PLANS ET DEVIS, ESTIMATION DÉFINITIVE ET
SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX POUR L'AJOUT
D'UNE GÉNÉRATRICE À L'USINE D'EAU POTABLE –
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation (INV-2018-017) auprès de trois (3) firmes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'ouverture et l'analyse des soumissions qui a eu lieu le 10 mai 2018 et qui
Le 22 mai 2018

se lit comme suit :

Entreprises	Montant de la soumission Avant taxes
Groupe Carbonic	22 150,00 \$
Induktion Groupe Conseil	31 500,00 \$
Asisto Inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection composé de trois membres, et ce, conformément au « Règlement de gestion contractuelle » en vigueur;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller François Racine appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse et résolu

D'octroyer le contrat INV-2018-017 relatif à « Services professionnels d'ingénierie – Confection des plans et devis, estimation définitive et surveillance partielle des travaux pour l'ajout d'une génératrice à l'usine d'eau potable » à l'entreprise « Groupe Carbonic » au montant de 22 150,00 \$, plus toutes taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔTS

Dépôt des statistiques de la bibliothèque – Avril 2018

Dépôt du rapport mensuel des permis de construction – Avril 2018

Dépôt du rapport concernant la valeur des constructions unifamiliales – Avril 2018

Dépôt du rapport de la directrice générale par intérim concernant l'embauche de personnel temporaire – Mai 2018

Dépôt du rapport du directeur général concernant la signature de contrats

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets à discuter étant terminés, la mairesse demande aux personnes présentes dans l'assistance si elles ont des questions à soumettre aux membres du conseil.

La période de questions étant terminée, la mairesse demande la levée de la séance.

*Il est proposé par le conseiller François Racine
appuyé par le conseiller Jean-Guy Lajeunesse
et résolu*

De lever la séance à 21 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRESSE

GREFFIER

Le 22 mai 2018